



Le projet «Communauté bleue» en bref

Une Communauté bleue (www.bluecommunity.ch) est une ville, une commune, une paroisse ou une institution qui s'engage à respecter les principes suivants pour favoriser un accès équitable à l'eau.

Une Communauté bleue...

1. reconnaît l'accès à l'eau comme un droit humain,
2. s'engage pour que les services liés à l'eau restent en mains des pouvoirs publics,
3. consomme de l'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteille,
4. cultive des partenariats internationaux avec des interlocuteurs qui s'engagent pour une coopération public-public.

(Cette liste peut être élargie selon accord particulier.)

1. Reconnaître l'accès à l'eau comme un droit humain

Le droit à l'eau est garanti au niveau national en Suisse dans le cadre de la reconnaissance des droits humains dans la Constitution fédérale. Les services et les personnes concernés au niveau des villes, des communes ou des institutions sont conscients de leur responsabilité dans ce domaine et s'appuient mutuellement dans la mise en œuvre de ce droit fondamental.

2. Les services liés à l'eau restent en mains des pouvoirs publics

En Suisse, l'approvisionnement et l'exploitation de l'eau sont depuis longtemps sous le contrôle des pouvoirs publics. Grâce à cette expérience politique et institutionnelle, mais aussi de par sa situation privilégiée dans le monde, la Suisse a la légitimité et la responsabilité de partager son savoir-faire dans le cadre de la coopération internationale. Elle doit aussi se mobiliser pour le développement et la mise en œuvre de réglementations internationales en la matière.

3. Encourager la consommation d'eau potable issue des infrastructures collectives

Les Communautés bleues utiliseront le plus possible l'eau potable distribuée par le réseau public, que ce soit au niveau de leurs propres structures, des services externes ou des manifestations. Elles renonceront à l'eau transportée en bouteilles, là aussi dans la mesure

du possible: lors de manifestations internes par exemple, l'eau du robinet sera systématiquement proposée parallèlement aux boissons en bouteille.

4. Cultiver les partenariats public-public avec des interlocuteurs internationaux

Une Communauté bleue se mobilise aussi sur le plan international pour le droit à l'eau. Elle cultive des partenariats durables avec des villes, des communes ou des institutions à l'étranger. L'association faîtière «Blue Communities» encourage l'échange de savoir et d'expérience en assurant un soutien et un réseau de contacts par le biais de ses services spécialisés.

Pourquoi soutenir les partenariats public-public ?

Les partenariats public-public (*public-public-partnerships* ou en abrégé « pups »)...

- poursuivent un objectif d'intérêt général : améliorer les services publics liés à l'eau dans les zones respectives des deux partenaires publics.
- ne visent pas en premier lieu le profit et la croissance. Les échanges de savoirs s'effectuent au plus bas coût possible.
- peuvent être lancés par des protagonistes divers: prestataire public, personne politique, syndicats, ONG, présidences de commune, organisations de la société civile, particuliers.
- Par « public », on entend: des entités d'Etat, de propriété publique, gérées et financées par des fonds publics et soumises à un contrôle politique. Exemples: villes, villages, organes ou divisions étatiques, programmes gouvernementaux, agences de développement semi-étatiques ou étatiques (bilatérales ou multilatérales) ayant pour mission d'être au service de tous les habitants et habitantes d'une région donnée.
- Grâce aux partenariats public-public, les prestataires de services d'eau dans les pays du Sud bénéficient d'un échange de savoir et de la possibilité concrète d'assainir, de restructurer et de démocratiser leurs infrastructures publiques. Ces partenariats favorisent la solidarité entre prestataires publics : le partenaire bénéficiaire peut acquérir le savoir-faire nécessaire pour développer des solutions adaptées à sa situation.

Pourquoi des Communautés bleues ?

Cette initiative vient du Canada, où les services publics liés à l'eau sont actuellement menacés par des velléités de privatisation. En Suisse, nous avons un système d'approvisionnement et d'exploitation de l'eau qui est sous contrôle public et qui fonctionne bien. En respectant les quatre principes de base, nous utilisons ce service public et contribuons par la même occasion à faire connaître au plan international notre expertise en gestion de l'eau.

L'eau est un droit humain et un bien public

«Les guerres du 21ème siècle seront menées non pour du pétrole mais pour de l'eau», affirmait en 1986 Boutros Boutros-Ghali, le futur secrétaire général de l'ONU. A ce moment-là déjà, la lutte pour l'eau faisait partie du quotidien de nombreuses personnes. Le réchauffement climatique a encore accentué la pénurie d'eau et les risques de conflits. Le manque d'eau touche surtout les populations les plus démunies.

La déclaration par l'ONU de l'accès à l'eau potable comme un droit fondamental (2010) et la Déclaration sur l'eau du Conseil œcuménique des Eglises (2005)² offrent les bases pour notre engagement et pour devenir une Communauté bleue.

Plus d'informations sur www.bluecommunity.ch

Contact

Lisa Krebs, collaboratrice chargée de la coopération au développement au service OeTN :
031 340 26 07 ou lisa.krebs@refbejuso.ch